

Mesdames et Messieurs,

La période de crise sanitaire que nous traversons a des impacts lourds sur les élèves et leurs familles et appelle un renforcement des mesures de soutien et d'accompagnement. Aussi, **la campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2021-2022 vient d'être lancée.**

Cette campagne s'effectue en deux périodes : l'une au printemps, l'autre à la rentrée.

- **Première période du 17 mai au 6 juillet 2021 :**
 - du 17 mai au 6 juillet 2021, les demandes de bourses au format papier pourront être déposées dans les établissements.
 - du 28 juin au 6 juillet 2021 les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

- **Deuxième période du 2 septembre au 21 octobre 2021 :**

Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 octobre 2021.

Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par la procédure en ligne.

Afin d'éviter un volume trop important de dossiers en septembre et un versement tardif des bourses au premier trimestre, **il vous est vivement recommandé de faire la demande de bourse de lycée dès l'ouverture de la campagne de printemps.**

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition

- **Pour l'accompagnement des parents lors de la demande en ligne :** [Guide d'accompagnement des parents pour la demande en ligne.](#)
- **Sur le site du ministère, la [page « aides financières au lycée »](#) sur laquelle le formulaire papier de demande de bourse de lycée 2021-2022 est téléchargeable.**

S'agissant des transferts entre académies, vous êtes informés de la nécessité de déposer votre dossier de bourse à la rentrée dans l'académie d'accueil de l'élève.

Enfin, s'agissant des demandes papier, l'établissement veillera à vous remettre systématiquement un accusé de réception pour chaque dossier déposé.

Vous sachant conscients de notre implication pour vous permettre de bénéficier des bourses auxquelles vous avez droit, nous vous souhaitons bonne réception du présent document.

La Direction.